



Ce jeudi 27 et vendredi 28 juin a eu lieu le comité social et économique à Marseille. Voici tout d'abord, la déclaration préalable de Force Ouvrière par Eric Vial, délégué syndical central :

DECLARATION « De la bienveillance PREALABLE au travail

Le centenaire de l'OIT, organisation internationale du travail vient de s'achever par l'adoption historique d'une nouvelle convention contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

En 1919, la première norme adoptée par les syndicalistes du monde entier était celle limitant le temps de travail à 8 h par jour. En 2019, l'organisation internationale du travail dont l'ensemble des confédérations syndicales sont membres s'est dotée de sa 190ème convention afin de lutter contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail.

Force ouvrière se félicite de l'adoption de ce nouvel instrument et de sa recommandation, qui affirment que chaque travailleur sans exception a le droit à un lieu de travail sûr et exempt de toute forme de violence.

C'est une avancée historique pour les femmes, l'égalité de genre ayant une place prépondérante dans l'instrument, et pour les personnes vulnérables.

France●tv s'est déjà dotée de dispositifs opérationnels sanctionnant la violence au travail et le harcèlement. Si le système est louable sur le fond, FO constate de plus en plus de dérives sur la forme. Car l'outil agit comme une bocca della verità, bien souvent sur simple dénonciation. Un simple coup de fil suffit pour être suspecté de harcèlement et d'être considéré violent au travail, sans aucune preuve. A partir de là, c'est toute une mécanique d'enquête qui est lancée contre vous.

Être accusé à tort est toujours éprouvant. Se défendre de faits inexistant est toujours extrêmement difficile et souvent impossible car ces fausses déclarations visent d'abord à fragiliser des collègues et à nuire à la notabilité des personnes : ce n'est pas un jeu.

A France●3 ces mauvaises pratiques existent. Une ancienne directrice de Pôle, suspectée de harcèlement par de nombreux témoignages de collègues, soutenue et conseillée par une organisation syndicale, a réagi elle-même en accusant de harcèlement des hauts-cadres de l'entreprise. Chacun a compris la manœuvre. Il s'agit évidemment d'une réplique afin de se défendre.

Se défendre est légitime. Mentir et diffamer en est une autre. Pour autant l'entreprise a pris en compte cette dénonciation expliquant être dans « une tolérance zéro au harcèlement ». Ceux qui étaient chargés de faire respecter le droit au travail sont donc aujourd'hui suspectés d'être des harceleurs. Des enquêtes ont lieu sur eux. Nous sommes dans un régime de quasi terreur. Suspecté et c'est la charrette. Même si ce sont des dirigeants, FO veut leur apporter un soutien fraternel de camaraderie au travail. Les fausses accusations sont inacceptables.

Il est vrai que la violence et le harcèlement sont partout au travail, notamment dans une entreprise comme la nôtre qui subit depuis plusieurs années des restructurations. Mais où doit-on placer le curseur de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. Nous, représentants du personnel, sommes-nous un exemple pour nos congénères ? Sommes-nous bienveillants entre nous ? Sommes-nous vertueux ? Des représentants du personnel qui envoient un tract à l'ensemble de leur établissement pour vilipender un élu FO, en raillant injustement de manière continue ses compétences ou sa manière d'être n'est-ce pas du harcèlement au travail ? Une élue qui téléphone à un directeur pour exiger la démission de celui-ci en exerçant plus ou moins une forme de chantage, n'est-ce pas une forme de violence ? Une direction qui demande le licenciement pour insuffisance professionnelle d'une déléguée syndicale FO, assistante administrative d'un CSE, en plein déménagement du site et dans un contexte total de restructuration, avec la complicité plus ou moins entretenue d'adversaire de notre syndicat, n'est-ce pas de la discrimination et la complicité antisociale ?

FO pose donc la question de nos outils liés à la violence et au harcèlement au travail, et de leur évolution. Notre syndicat constate la crainte de certains salariés à utiliser le dispositif que nous avons mis en place sachant qu'une organisation syndicale défend des personnes suspectées de harcèlement, et que dans le même temps ces représentants sont présents dans la cellule chargée de recoller les témoignages. Nous sommes donc à l'origine de certaines de ces violences, et pourtant c'est nous qui accusons nos collègues. Nous sommes donc collectivement juges et parties, est-ce normal ?

FO engage donc à ce que la cellule de lutte contre le harcèlement et les violences à France●tv se concentre sur l'objectivité des faits et ne deviennent pas une instance politique chargée de poursuivre des gêneurs. L'époque des doges est révolue. Nous allons donc réclamer en urgence la réunion de la commission de suivi de cette instance afin que les dérives que certains collègues dénoncent soient corrigées si cela est nécessaire.

Pour autant cela n'enlève rien à la convention de l'OIT. Novateur, l'instrument contre la violence au travail va apporter protection aux victimes, mais aussi aux témoins de violences et affirme que le monde du travail ne s'arrête pas au lieu de travail. Il couvre ainsi notamment les trajets, les espaces de repos, les vestiaires et prend en compte l'impact des violences domestiques sur le travail. Inclusif, il offre une couverture large, refusant toute discrimination d'aucune sorte et incluant les demandeurs d'emploi, les stagiaires, les travailleurs de l'économie informelle ou encore les bénévoles.

Soutenu par de nombreux gouvernements, dont la France, Force ouvrière appelle maintenant la France à la ratification la plus rapide de ce nouvel instrument qui marque le centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. »

SOMMAIRE

[1/ APPROBATION DES COMPTES DES COMITES D'ETABLISSEMENT DES EX-POLES DE GOUVERNANCE](#)

[2/ PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION FINANCIERE](#)

[3/ PRESENTATION DE LA PRESTATION « ASSISTANTES SOCIALES »](#)

[4/ GRILLE REGIONALE DE RENTREE DE SEPTEMBRE 2019](#)

[5/ MATINALES FRANCE BLEU / FRANCE.3](#)

[6/ FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PROXIMITE](#)

[7/ VIE DU CSE](#)

1/ APPROBATION DES COMPTES DES COMITES D'ETABLISSEMENT DES EX-POLES DE GOUVERNANCE

Ce CSE de juin 2019 a débuté par l'examen et l'approbation des comptes 2018 des 4 anciens CE, des 4 pôles. Les dévolutions des biens immobiliers à l'attention du nouveau CSE du réseau ●3 avaient été effectuées en décembre dernier, mais il restait à clôturer les comptes proprement dits. Une particularité pour cette année 2018 : la base de calcul des subventions versées par l'employeur a changé, en raison des ordonnances Macron. Le début de l'année a donc été calculé sur la base de l'ancien système, tandis que la fin de l'année l'a été sur la base du nouveau.

SUD OUEST : La gestion a été pointée par FO, en raison d'une importante accumulation de fonds, entraînant deux exercices fortement déficitaires de suite, afin de "consommer" l'essentiel de ces fonds.

SUD EST : La gestion a fait l'objet d'un quitus. Une source d'étonnement : des écarts très importants entre antennes, par rapport à l'organisation de pots ! De l'ordre de 11.000 à Marseille, contre 3325 à Lyon...et 178 seulement à Grenoble !

NORD EST : Contrairement au Sud-Ouest, la gestion des avances a été lissée sur plusieurs exercices, permettant ainsi de générer des exercices plus stables.

Un désaccord persiste au sujet du devenir des fonds liés à une vente immobilière d'un bien alsacien (le terrain d'Eschau). Au sein du CE du Nord-Est, il avait été décidé que les fonds en question seraient placés sur un compte dédié, permettant ainsi l'achat ultérieur d'un bien pouvant concerner plus particulièrement les salariés de France 3 Alsace. Or, lors de la dévolution de ces fonds vers le CSE du réseau, les élus n'ont pas estimé pertinent d'assortir cette dévolution de conditions particulières, pour maintenir cet engagement au niveau du CSE. Les fonds sont donc désormais dans un "pot commun", ce que les élus FO ont donc dénoncé.

NORD OUEST : Dans ce CE aussi, il restait des réserves importantes qu'il fallait utiliser. Cela a été mieux réalisé en 2018 qu'en 2017 : l'explication est le fait qu'il n'y avait pas suffisamment de participants lors des voyages en 2017.

CANTINES : Certaines cantines, telles Nancy et Lambersart (dans le Nord Est), ou Toulouse (dans le Sud-Ouest) sont gérées par des structures indépendantes des CE, et ces derniers "n'avaient donc pas la main" sur les gestions de ces cantines,
En revanche, c'est différent à Marseille et Antibes.

Marseille a accueilli 20.000 personnes en 2018, soit 90 en moyenne par jour.

Le résultat est positif : de 28.326 € !

Du côté d'Antibes, le site a accueilli près de 7300 personnes en 2018. La fréquentation est en baisse, en raison essentiellement des départs en retraite, et des activations de régime de retraite progressive. Quant au résultat, il se retrouve "plombé" par la prime de départ à la retraite d'un ancien salarié de la cantine. Les élus ont donc demandé à nouveau que le financement de ce départ à la retraite fasse l'objet d'une subvention exceptionnelle de la part de la direction...comme cela s'est fait par le passé sur d'autres sites. Ils ont voté à l'unanimité une motion en ce sens, en soulevant notamment que le niveau de subventions n'est pas réévalué d'année en année, et que cela ne peut donc que générer un appauvrissement des structures d'année en année.

Pour découvrir cette motion, [cliquez ICI](#)

2/ PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION FINANCIERE

Pour traiter ce point, Michèle Brait, directrice comptable de France Télévisions, Elisabeth Ferraz, responsable des ressources humaines de la filière finance et Stéphanie Le Corbusier chef de projet étaient présentes.

L'expert du cabinet SECAFI a exposé un résumé de son rapport d'expertise. Celui-ci se découpe en 2 parties.

Une première s'intéresse au projet lui-même : contexte, grandes lignes et premières analyses. La deuxième s'attarde ensuite sur les directions impactées par ce projet, l'analyse des documents et les verbatims des 35 salariés entendus.

Ensuite, lors des débats, les élus ont mis en avant le fait que ce sont les comptables en région qui vont être les plus impactés par cette évolution. L'objectif de ce projet est d'avoir une comptabilité unique qui va regrouper les 28 comptables de région et les 54 personnes à la finance pour les réunir dans une segmentation par cycle comptable. Il sera demandé à tous les comptables de choisir une spécialisation par service. Cette demande de spécialisation risque d'entraîner une perte d'intérêt et une perte de sens au travail, ainsi qu'une perte de lien avec l'activité de l'entreprise. La majorité des salariés attendent l'annonce de cette évolution. Une autre inquiétude concerne l'avenir des comptables. Des salariés se demandent quelle sera la prochaine étape une fois les départs potentiels devenus réalité. Pour les salariés du réseau, il y'a un sentiment de déséquilibre continu entre le traitement entre les salariés du siège et ceux du réseau.

Suite à cette étude un avis et plusieurs préconisations ont été rendus.

Pour voir l'avis, [cliquez ICI](#)

Préconisation pour limiter la perte de sens au travail :

- Organiser des groupes de travail avec des comptables exclusivement, pour essayer de déterminer comment préserver sur l'ensemble des futurs postes une part d'intérêt.
- Proposer des passerelles et un certain nombre de formations.
- Préparer des communications en interne et pour les non-financiers.

Sur les financiers régionaux, avec le nouveau découpage de la France en 13 régions, le projet prévoit la nomination de 10 financiers régionaux qui seront les référents "finance" dans chacune des régions avec une présence au sein des comités de direction régionaux.

3/ PRESENTATION DE LA PRESTATION « ASSISTANTES SOCIALES »

Le service d'accompagnement social qui a été retenu s'appelle « responsage ». L'entreprise existe depuis 6 ans. L'objectif consiste à faire de l'accompagnement social à distance.

Une évaluation systématique a lieu quand un salarié fait appel à ce service. Un questionnaire de satisfaction sera systématiquement envoyé au salarié. En cas de non satisfaction, le salarié sera rappelé par une responsable afin de trouver une issue au problème.

Les élus déplorent que les prestations des assistances sociales deviennent téléphoniques. Des cas lourds nécessitent une présence physique. L'entreprise retenue répond que des rendez-vous en présentiel sont également prévus, même si l'on apprend au cours de ce CSE qu'ils seront limités à 50 par an.

4/ GRILLE REGIONALE DE RENTREE DE SEPTEMBRE 2019

L'événement marquant c'est l'élargissement des tranches d'info régionale. La prise d'antenne se fera à 11h53 le midi et 18h53 le soir. L'outre-mer trouve une place assez conséquente sur la grille de France 3. Le matin l'apparition d'un magazine témoin d'outre-mer de 26 min diffusé quotidiennement. Le samedi matin, on retrouve un nouveau programme « *Riding Zone* » qui succède à l'offre jeunesse. Ce magazine s'intéresse au sport nature et à la glisse.

Dorénavant, le jeudi soir il y'aura une case consacrée à l'outre-mer.

Avec l'élargissement de la tranche info, « *Ensemble c'est mieux* » est un peu raccourci et sera sur un format de 44 min du lundi au vendredi. Certain magazines régionaux seront diffusés au national.

Avec l'arrêt de Soir 3, les rendez-vous de deuxième partie de soirées pourront démarrer plus tôt avec un gain de 35 à 40 min. La case « *Qui sommes-nous* » se transforme pour s'intituler « *La France en vrai* » La ligne éditoriale se veut majoritairement société.

Autre rendez-vous régional important le mercredi soir (*Enquête de région, Réseau d'enquête, Pièce à conviction, l'Europe et On a la solution*)

« *Complètement à l'Est* » ne sera plus diffusé à la rentrée. Les moyens accordés à cette émission seront concentrés sur les nouveaux rendez-vous d'information du midi et du soir.

Le week-end : l'émission « *Dimanche en politique* » est maintenue. A 12h55, le dimanche « *Les nouveaux nomades* ».

Chaque région fabriquera un magazine de découverte régionale. Le format passera de 20 à 26 minutes.

5/ MATINALES FRANCE BLEU / FRANCE●3

Germain Dagognet et Laurent Lemaire étaient initialement prévus pour traiter ce point. Ils n'ont pas pu être présents car ils ont dû repartir pour assurer d'autres obligations. Pour répondre aux questions des élus, Philippe Castel (rédacteur en chef à Antibes et coordinateur éditorial des matinales de Toulouse et Nice) était présent.

Force Ouvrière maintient son avis défavorable au déploiement de ces radios filmées telles qu'elles sont mises en image actuellement. En effet, la qualité télévisuelle standard du produit proposé n'est pas acceptable pour le service public. Pour les salariés, on attend du travail supplémentaire sans aucune compensation financière. Parfois les images ne sont pas en adéquation avec le sujet.

Concernant l'audience, la case a gagné 1 point. On est passé d'un programme jeunesse à une matinale radio. Pour la direction, le manque de communication est peut-être l'explication de cette faible progression.

La direction affirme qu'il n'y a pas d'objectif d'audience pour la radio filmée. Concernant le déploiement des matinales sur France●3, Guéret et Lille sont les prochaines villes prévues pour être à l'antenne pour la rentrée. Pour la suite, d'ici 2022, les 44 stations seront visibles sur France●3.

6/ FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PROXIMITE

Concernant tout d'abord les horaires des réunions de RP, les élus constatent qu'il n'y a pas de consignes particulières données, et que celles-ci se tiennent plutôt l'après-midi. Certes, il faut tenir compte du temps de transport des élus (pouvant venir d'un BIP ou d'une locale), mais d'un autre côté, le temps de réunion se trouve limité. En débutant le matin, il est alors possible de prolonger le débat si cela est nécessaire.

Les chefs de service sont conviés en fonction des besoins et des sujets. Pourtant, à Caen on a dit aux élus locaux que c'était interdit ! Selon la direction, la secrétaire exigerait que les chefs de service soient présents.

Concernant le sujet des tests pour pouvoir être sélectionné pour suivre une formation en vue d'acquérir l'UCC multimédia, est-ce que ce sont des cadres de Paris qui vont se rendre dans les IRP pour répondre aux questions qui se posent dans certaines antennes ? Plus globalement, les retours ne sont pas satisfaisants concernant les modalités d'application des UCC.

Au niveau des relevés de conclusion, les élus constatent que ceux-ci ne sont pas diffusés à Grenoble et à Marseille : c'est une diffusion sur Intranet.

Les élus notent enfin :

- que la direction ne communique pas la liste des salariés en RQTH
- qu'il y a un refus de communiquer sur une version électronique du DUER
- qu'une formation va être proposée à l'initiative de la direction du dialogue social, associant direction et élus dans un même module
- et que les RP reçoivent désormais les déclarations d'accident du travail

7/ VIE DU CSE

- **Information sur la désignation d'un nouveau président de la commission ASC Centre Val de Loire** : Laurent Amblard assurera le remplacement de Sylvie Sanson
- **Information sur le changement de présidence au sein de la commission ASC Côte d'Azur** : Elise Durupt assurera le remplacement de Corinne Avanzi
- **Information sur le remplacement temporaire du Président de la commission ASC Picardie** : suite au congé maternité de la présidente actuelle c'est Mathieu Maillet qui assurera l'intérim jusqu'en février 2020
- **Remplacement d'un représentant de proximité de l'antenne de France 3 Bretagne suite à une démission** : Nathalie Coulon est la nouvelle représentante de proximité

Prochain CSE • 3 à Rouen : 29 et 30 août

Vos élus FO au CSE

Éric Vial (Alsace) - Gregory Hen (Provence + Vendargues) - Laurence Romet (Picardie) - Véronique Chazaud (Paris Île de France) - Francois Ormain (Basse Normandie) - Claire Lebret (Auvergne) - Bruno Demange (Lorraine) - Fiona Gruau (Pays de Loire) - Henri Weiken (Alsace)

Représentante syndicale FO au CSE : [Roya Moradpour](#)